

LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Nation : Ensemble de personnes vivant sur un territoire commun, conscient de son unité (historique, culturelle, etc.) et constituant une entité politique.

Droit du sol : la nationalité est acquise par le fait d'être né sur le territoire sur lequel l'État exerce sa souveraineté.

Droit du sang : la nationalité est transmise par un parent ou un ascendant plus éloigné.

Naturalisation : procédure à suivre pour acquérir une nationalité autre que sa nationalité d'origine.

Loi du 16 mars 1998, plusieurs façons d'avoir la nationalité française :

- **Être français à la naissance** :
 - Droit du **sang** (un des parents est français).
 - Droit du **sol** (né en France d'un parent étranger qui y est né aussi),
- **Devenir français** :
 - Si un enfant étranger est **né** et **vit sur le sol français** (droit du **sol**) :
 - **Automatiquement à 18 ans.**
 - **À 16 ans sans l'accord des parents** par déclaration.
 - **À 13 ans avec l'accord des parents** par déclaration.
 - Après **4 ans de mariage** avec un Français par **déclaration**;
 - Par **décision de l'État** : la **naturalisation** mais il y a des **conditions** : être **majeur** et inséré **professionnellement**, maîtriser la **langue française**, connaître **l'histoire** et la **culture française**, signer la **charte des droits et devoirs du citoyen**, ne pas avoir eu de **condamnation pénale**.

ÊTRE FRANÇAIS : PARTAGER UNE LANGUE, UNE CULTURE, DES VALEURS ET PRINCIPES

Être Français, c'est **parler français**, c'est partager une **culture** et une **histoire**, mais c'est aussi être attaché à **certaines valeurs et principes républicains** liés aux **droits de l'homme**, qu'on est prêt à **défendre** :

- La **liberté**, **l'égalité** et la **fraternité**, ces valeurs incarnées par la devise républicaine,
- Les principes républicains : République **laïque**, **indivisible**, **sociale** et **démocratique**.

DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN FRANÇAIS

Droits du citoyen politiques, civils, économiques, sociaux et culturels	Devoirs du citoyen
Voter ; être éligible (être candidat) = droits politiques Liberté de la presse (diffuser ses idées) ; circuler librement (liberté de circulation) ; S'exprimer librement (liberté d'expression) ; se réunir ; Liberté d'opinion (avoir des opinions politiques différentes) ; Être solidaire des plus démunis ; protection de la vie privée ; droit au mariage ; Créer une association ; manifester ; pratiquer une religion (liberté de cultes) ; Droit à la santé et à un logement ; = droits sociaux Droit d'exercer un emploi = droits économiques droit à l'éducation = Droits culturels	- Porter assistance ; - Obéir à la loi ; - Payer les impôts ; - participer à la journée défense et citoyenneté (JDC) ; - Respecter les autres ; - Être juré.

Abstention : Fait de ne pas participer à un vote.

Démocratie : régime politique dans lequel le peuple détient la souveraineté. Dans une démocratie, les **droits** des citoyens sont **garantis**, mais celui-ci doit aussi **respecter** ses **devoirs**. Si le citoyen ne remplit pas ses devoirs, il peut être **privé** de ses droits civiques.

LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

- **Quand ?** Le **traité de Maastricht** de **1992** fonde une **citoyenneté de l'Union européenne**.
- **Condition ?** Pour être **citoyen européen**, il faut avoir la **nationalité** d'un des **27 pays de l'Union européenne**.
- **Droits du citoyen de l'Union européenne** :
 - Droit de **vote** et **d'éligibilité** (être candidat) aux **élections municipales** et celles du **Parlement européen** pour les **citoyens européens résidant** dans **un des 26 autres pays de l'Union européenne**.
 - **Liberté de circulation** et de **séjour** dans un **État-membre** (= un des 27 pays de l'UE) ≠ **État-tiers** (pas 1 des 27 UE).
 - **Droit d'initiative citoyenne** : proposition par un comité de citoyens de textes de loi à la Commission européenne.
 - La **protection diplomatique et consulaire par un autre État membre** sur le territoire d'un pays tiers, non membre de l'Union européenne (UE), si le leur n'y est pas représenté.
 - Citoyens ont **droit de pétition** devant le Parlement européen et de s'adresser au **médiateur européen**.
- **Double citoyenneté** (nationale et européenne) = citoyenneté **transnationale**, mais **incomplète**...
- **Des valeurs** (dignité humaine, liberté, égalité et solidarité) et **droits** dans la **charte des droits fondamentaux de l'union européenne de 2012** et des **principes** (démocratie, État de droit) **communs**.
- **Des symboles de l'UE** :
 - Un drapeau : drapeau bleu avec 12 étoiles jaunes en cercle
 - Un hymne : *L'Ode à la joie* de Beethoven
 - Une devise : « **Unie dans la diversité** »
 - Une fête : le 9 mai + l'euro pour 20 pays de l'UE

Le Conseil européen

Bruxelles

27 chefs d'État ou de gouvernement (+ Président de la Commission européenne).

- Décide des **grandes orientations politiques** de l'UE.

Donne l'impulsion

La Commission européenne

Bruxelles

27 commissaires (1 par État-membre).

- Gardienne des traités.
- Veille à la **bonne exécution des lois votées et du budget**.
- Peut sanctionner des États-membres.
- **Prépare et propose des textes de lois et des actions communes**

Parlement européen

Strasbourg (+ Bruxelles)

705 députés élus au suffrage universel direct pour 5 ans.

- **Contrôle** le travail de la Commission.
- **Vote le budget et les lois** européennes (règlements, directives et décisions) qu'il accepte, modifie (amendements) ou refuse.

Conseil de l'Union européenne ou Conseil des ministres

Bruxelles

Les 27 ministres (économie...).

- Décide les politiques communautaires.
- **Vote le budget et les lois** européennes (règlements, directives et décisions).

Le Conseil européen fixe les grandes orientations politiques de l'UE. Ensuite, les projets de lois sont préparés et proposés par la **Commission européenne**. Puis, Ils sont votés ainsi que le budget de l'UE par le **Parlement européen** et le **Conseil de l'Union européenne**. En cas de désaccord, le projet n'est pas adopté.

Droit d'initiative citoyenne :

Désormais, un **comité de citoyens** (ONG, association, parti politique, etc.), peut présenter une initiative citoyenne européenne, demandant à la Commission de **préparer un texte législatif** pour être ensuite soumis au vote du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne. Mais, il y a des conditions :

- Le comité doit être composé d'au moins sept ressortissants de sept États membres différents.
- Cette initiative doit être soutenue par un million de citoyens ressortissants d'au moins un quart des États membres et représentant une proportion significative de la population de chacun des États concernés.

Cour de justice de l'UE

Luxembourg

27 juges

Veille à l'application du **droit européen**.

Banque centrale européenne

Francfort

Gestion de la **zone euro** regroupant 19 pays de l'UE.

Directive : loi communautaire imposant des objectifs aux États-membres. Les moyens pour atteindre les résultats sont laissés à la compétence des autorités nationales.

Règlement : loi communautaire directement et totalement applicable par les États-membres.

Décision : **une décision** ne contraint que les destinataires auxquels elle s'adresse (un pays membre ou une entreprise, par exemple) et sont directement applicables.

